

# LA DYNAMIQUE DU SECTEUR INFORMEL ET SON IMPACT SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN VILLE

Jacques CHARMES  
ORSTOM, Paris, France

Le concept de secteur informel ou non structuré est apparu en début des années 70, avec le lancement du Programme Mondial de l'Emploi par le Bureau International du Travail et la publication du fameux rapport sur le Kenya (1972) qui faisait prendre conscience que l'exode rural et la croissance urbaine qui en résultait ne se traduisait pas par l'existence d'un taux élevé de chômage ouvert, mais bien par le développement de petites activités permettant aux migrants ruraux et aux citadins n'ayant pu avoir accès aux emplois du secteur moderne, de vivre et de survivre. Les recherches et les enquêtes qui se succédèrent durant cette décennie mirent l'accent sur l'importance du secteur informel en termes d'emplois : selon les pays et les contextes, il représenterait entre 20 et 60 % de l'emploi non agricole ou de l'emploi urbain. En dépit de l'intérêt porté dès l'origine aux petites entreprises et au potentiel qu'elles peuvent recéler, la conception dominante était cependant celle de la nécessité de sa résorption : certes il était reconnu que l'emploi dans ce secteur était important et jouait un rôle indispensable d'amortissement de l'exode rural, mais ce ne pouvait être qu'un pis aller et une nécessité temporaire ; ce progrès ne pouvait résulter que de la résorption de cette poche de sous-emploi. Et il était alors difficile de faire admettre le concept ou seulement le phénomène qu'il recouvre par des Etats dont il représentait l'image même de l'impuissance. A fortiori ne pouvait-il être question pour les agences d'aide de proposer d'entreprendre des actions dans ce secteur : un tel développement au rabais eut été contraire à toutes les théories et pratiques de développement qui prévalaient alors : industrialisation à tout prix, grands projets d'investissement, hautes technologies...

Refuté ou circonscrit par les économistes et théoriciens du développement, le concept de secteur informel était refusé par les politiques.

Dix-quinze années plus tard, c'est à dire aujourd'hui, après que les contre-coups des chocs pétroliers aient laissé des traces durables dans les économies en développement, et que l'endettement se soit traduit par des politiques d'austérité et d'ajustement structurel, la vision que l'on a du secteur informel a considérablement changé. Alors que les créations d'emplois dans l'industrie stagnent ou régressent, et que l'on assiste à des phénomènes de désindustrialisation, la fonction publique et les sociétés para-publiques, un temps mises à contribution pour assurer les créations d'emplois nécessaires à l'absorption des jeunes diplômés et compenser les pertes enregistrées dans les autres secteurs, révisent drastiquement leurs politiques d'embauche en raison de la diminution des recettes budgétaires, du poids de l'endettement, et de la pléthore des effectifs qui va de pair avec une forte baisse du niveau des salaires réels et de la productivité. La population active non agricole continuant à croître à un rythme élevé (encore que des signes de ralentissement soient perceptibles dans certaines régions d'Afrique où les zones rurales retiendraient désormais plus de monde), les effectifs de personnes sans travail restant limités - bien qu'en forte croissance, particulièrement chez les jeunes scolarisés - dans des pays où le chômage n'est pas indemnisé, la créa-

tion d'emplois revient donc, pour une part prépondérante, au secteur informel. Celui-ci apparaît ainsi comme une nouvelle panacée, un remède-miracle dont on voudrait pouvoir multiplier et étendre les effets bénéfiques.

Dès lors le problème n'est plus de résorber, mais bien au contraire d'appuyer et d'amplifier la croissance générée dans ce secteur. Les comportements des pouvoirs publics et des agences d'aide se sont profondément modifiés et l'on assiste à la mise en oeuvre de politiques tendant à prendre en compte le secteur informel, quand elles ne lui sont pas entièrement consacrées. Des collectes systématiques de données - préalables nécessaires à la définition de politiques bien comprises - sont désormais entreprises ou sont sur le point de l'être, à grande échelle.

Les quelques faits ou indices suivants permettent de juger de l'évolution du paysage d'une décennie à l'autre :

- La Banque Mondiale fait du secteur informel, du dynamisme dont il fait preuve et de l'appui qui doit lui être accordé, le thème central de son prochain rapport sur les perspectives de développement à long terme de l'Afrique sub-saharienne (World Bank, 1987).
- Un nombre croissant d'Etats africains s'efforcent de définir les lignes d'action d'une politique d'appui ou de promotion du secteur informel et confient, à cette fin, à leurs instituts de statistique le soin de réaliser des enquêtes nationales complètes sur ce secteur, avec l'aide de financements multilatéraux (Tunisie, Guinée, Niger, et prochainement : Mali, Madagascar, Zaïre).
- Venant couronner cette évolution, la Conférence Internationale des Statisticiens du Travail, chargée de définir les concepts relatifs à la population active, au chômage, à l'emploi et au sous-emploi a, dans sa dernière session d'Octobre - Novembre 1987, soumis à la discussion des représentants des pays membres, une proposition de définition statistique du secteur informel destinée à permettre une collecte harmonisée des données au niveau international (BIT - 1987). Cette définition est la suivante : le secteur informel serait constitué par l'ensemble des activités non enregistrées ainsi que par les activités enregistrées présentant des caractéristiques similaires dans les branches économiques correspondantes ; ces caractéristiques se réfèrent au niveau d'organisation, à l'échelle des opérations et au niveau de technologie.

Le secteur informel est donc un phénomène dont l'ampleur et l'intérêt sont désormais reconnus en vue de rechercher les solutions qu'imposent la situation du marché de l'emploi et la montée inexorable du chômage.

Quelles sont les modalités de fonctionnement du marché de travail dans les économies africaines où le secteur informel exerce une influence prépondérante ou, à tout le moins, importante ? Nous allons essayer d'éclairer cette question à partir des enseignements de quelques enquêtes récentes, en développant quelques propositions simples qui pourront parfois apparaître comme non orthodoxes.

Après avoir replacé la problématique du secteur informel dans le contexte global de croissance accélérée de la population active non agricole, nous examinerons successivement la part qu'occupe l'emploi informel dans

les économies africaines, le rôle que jouent l'apprentissage et l'emploi non salarié, le niveau des rémunérations salariales et non salariales et enfin le rôle de ce secteur dans le fonctionnement du marché du travail des économies africaines.

#### I- Croissance accélérée d'une population active de moins en moins agricole

Le taux de croissance de la population active, qui a constamment augmenté dans toutes les régions d'Afrique entre 1950 et 1980 verra se poursuivre son accélération partout jusque vers l'an 2010, à partir duquel il devrait commencer à s'infléchir, sauf en Afrique de l'Ouest et du Centre où il continuera son ascension.

Le tableau 1 ci-dessous montre que la population active s'est accrue, pour l'ensemble de l'Afrique, à un rythme annuel de 1,87 % en 1950 - 60, passé à 2,51 % en 1970 - 80, pour atteindre son apogée (2,94 %) dans la première décennie du troisième millénaire. C'est en Afrique du Nord que la population active croît actuellement le plus vite (3,01 %), principalement sous l'effet de forts taux féminins (supérieurs à 4 %), mais c'est l'Afrique de l'Ouest et dans une moindre mesure l'Afrique du Centre qui connaîtront les taux plus élevés à partir des années 2010 - 2020 (respectivement 3,25 % et 3,06 %). Quant à l'Afrique de l'Est, les taux de croissance y étaient déjà élevés dès les années 50, de sorte que la progression y paraît moins brutale.

Tableau 1 : Taux annuels de croissance de la population active dans les diverses régions d'Afrique.

Régions Années	Nord	Ouest	Centre	Est	Sud	Afrique
1950 - 60	1,57	1,91	1,61	2,18	1,34	1,87
60 - 70	1,69	2,24	1,35	2,49	2,57	2,15
70 - 80	2,76	2,65	1,87	2,69	1,40	2,51
80 - 85	2,96	2,43	1,96	2,42	2,71	2,48
85 - 90	3,01	2,53	2,07	2,55	2,74	2,58
90 - 2000	3,04	2,74	2,36	2,73	2,74	2,75
2000 - 10	2,90	3,07	2,73	2,93	2,86	2,94
10 - 20	2,12	3,24	3,04	2,94	2,63	2,90
20 - 25	1,72	3,25	3,06	2,84	2,35	2,80

Source : BIT (1986) : Population active . Evolution 1950 - 80. Projections 1985 - 2025 - Genève. Vol II.

Tout au long des années 1950 à 1980, la part de la population active employée dans l'agriculture a régulièrement diminué au profit des secteurs secondaire et surtout tertiaire. Le tableau 2 ci-dessous montre que la proportion de la population active agricole est passée de 81,85 % en 1950 à 68,7 % en 1980, pour l'ensemble des pays africains, cependant que le secteur secondaire passait de 6,7 % à 11,85 % durant la même période, et le secteur tertiaire de 11,45 % à 19,45 %. L'Afrique du Centre et l'Afrique de l'Ouest restent encore à forte dominante agricole (respectivement 72,3 et 71,4 % en 1980, contre 88,15 et 83,0 % en 1950) et plus encore l'Afrique de l'Est (81,95 % en 1980, 91,0 % en 1950) cependant qu'en Afrique du Nord, la population active dans l'agriculture représente désormais moins de la moitié de la population active totale (47,5 % contre 72,35 % en 1950), le secteur secondaire y occupant 20,7 % de la population active et le secteur tertiaire 31,8 %. Quant à l'Afrique méridionale, elle se situait dès les années 50 à un haut niveau d'industrialisation et de tertiarisation.

Tableau 2 : Répartition sectorielle de la population active dans les diverses régions d'Afrique 1950 - 1980.

Années		1950	1960	1970	1980
Régions - Secteurs					
Nord.	Primaire	72,35	66,15	56,45	47,50
	Secondaire	9,1	11,05	15,75	20,7
	Tertiaire	18,55	22,75	27,85	31,8
Ouest	I	83,0	78,65	75,45	71,4
	II	5,65	7,75	8,75	10,05
	III	11,3	13,6	15,8	18,55
Centre	I	88,15	85,7	80,3	72,3
	II	5,4	6,45	8,25	10,5
	III	6,45	7,85	11,45	17,2
Est	I	91,0	89,55	86,0	81,95
	II	3,0	4,2	5,2	6,65
	III	5,7	7,25	8,8	11,4
Sud	I	42,5	40,05	39,05	24,5
	II	25,1	25,9	26,4	31,4
	III	32,4	34,05	34,55	44,1
Afrique	I	81,85	78,45	74,35	68,7
	II	6,7	8,05	9,7	11,85
	III	11,45	13,5	15,95	19,45

Source : BIT (1986), op. cit.

Bien que l'on ne dispose pas de projections de la structure de la population active pour les décennies à venir, il est clair que l'évolution observée tendra à se prolonger au cours des prochaines années.

Or, au cours des années récentes, la croissance de l'emploi non agricole a surtout été due au secteur informel : des évidences empiriques existent pour l'Amérique Latine (OIT. PREALC, 1986). En ce qui concerne l'Afrique, les sources statistiques sont beaucoup plus ténues et sujettes à caution. Le tableau 3 suivant est donné à simple titre d'illustration, les résultats des derniers recensements de population devant apporter les preuves empiriques d'une évolution qui ne semble cependant guère faire de doute.

Tableau 3 : Tendances de l'emploi salarié régulier dans les zones urbaines et de la main d'oeuvre non agricole. Afrique 1978 - 85 (1980 = 100).

Pays	Années	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985
Kenya	(1) Emploi salarié	86	93	100	102	105	111		
	(2) Main d'oeuvre non agricole	90	95	100	107	114	120	127	134
Malawi	(1)	91	94	100	91	91	103		
	(2)	81	94	100	109	118	127	136	154
Maurice	(1)	97	101	100	99	99	102	102	
	(2)	92	96	100	105	109	114	118	123
Tanzanie	(1)	88	101	100	107	116	124		
	(2)	89	94	100	108	116	123	131	139
Zambie	(1)	97	99	100	103	96	95		
	(2)	92	96	100	105	109	114	118	123
Zimbabwe	(1)	95	95	100	109	114	114		
	(2)	92	96	100	105	110	116	121	126

Source : BIT (1987) : *Le travail dans le monde*. Vol III. Genève (tableau 1.3 p. 11).

Durant la même période, la croissance du PIB par habitant a pratiquement été constamment négative pour l'Afrique prise dans son ensemble : - 1,5 % en 1978, - 4,7 % en 1983, - 0,3 % en 1987 (FMI, 1987).

Or cette décroissance a été la résultante d'un double phénomène : d'une part, une baisse de la productivité et des revenus agricoles ; d'autre part, une diminution plus forte encore des revenus urbains qui amène des auteurs comme JAMAL et WEEKS (1988) à parler de "l'évanouissement de la disparité de revenus entre villes et campagnes".

La mise en relation des diverses évolutions que nous venons de tracer et les données empiriques présentées par Jamal et Weeks pour 10 pays d'Afrique anglophone peuvent amener à soutenir la thèse selon laquelle la croissance du secteur informel est principalement de caractère involutif : une croissance du volume de l'emploi qui se traduit par une décroissance des revenus par tête. Jamal et Weeks opposent d'ailleurs la diminution progressive des disparités entre villes et campagnes à l'aggravation corrélative des inégalités de revenus dans chacun de ces deux milieux : en milieu urbain en particulier, ce serait les salariés mais aussi les actifs du secteur informel qui auraient fait les frais de cette aggravation des inégalités, au bénéfice d'une "élite". Mais les déductions logiques à partir de données macro-économiques parfois sujettes à caution l'emportent sur les données empiriques précises lorsqu'il s'agit de démontrer ce dernier point pour ce qui concerne le secteur informel. Or les données macro-économiques peuvent être trompeuses, particulièrement celles qui concernent la production et les revenus.

Que peut-on dire et que sait-on aujourd'hui du secteur informel en Afrique, après plus de 15 années d'études intensives ?

I- Effectifs et structure des emplois dans le secteur informel

Il existe peu de données strictement comparables sur les effectifs employés dans le secteur informel des divers pays africains, la plupart des enquêtes (à quelques rares exceptions près : Tunisie 1981 et Niamey 1981) ayant procédé à des dénombrements ne relevant pas les effectifs employés et les sondages consécutifs n'ayant porté que sur certaines activités sélectionnées (le secteur non structuré "moderne", au sens de modernisable, de la série d'enquêtes réalisées par le BIT sur plusieurs capitales d'Afrique francophone : il est donc difficile d'en extrapoler les résultats d'autant plus que les définitions sont encore instables. La plupart des chiffres disponibles sont donc des estimations indirectes, non toujours comparables entre elles. Le tableau 4 suivant fournit quelques unes de ces estimations effectuées par le programme des emplois et des compétences techniques pour l'Afrique (PECTA/JASPA).

Tableau 4 : Proportion de l'emploi informel dans la population active. Divers pays africains. Milieu des années 70.

Pays - Milieu - Ville	%
Djibouti	20
Congo - Brazzaville	37
- Milieu urbain	55
Gambie - Banjul	42
Côte d'Ivoire - Abidjan	44
Kenya - Nairobi	44
Nigeria - Lagos	50
Sénégal - Milieu urbain	50
Togo - Lomé	50
Ghana - Kumasi	65
Niger - Milieu urbain	65
Haute-Volta - Milieu urbain	73
Bénin - Milieu urbain	95

Source : ILO. JASPA (1985) : Informal Sector in Africa  
Addis-Ababa. (tableau 1 p. 13)

Un recensement exhaustif des activités à Niamey (Niger) en 1981 permet d'aboutir à une proportion de 39 % de la population active non agricole qui serait employée dans le secteur informel (OIT-PECTA, 1982).

Sur la base d'une analyse comparative des sources d'information sur l'emploi, disponibles au niveau national (recensements de population, statistiques de main d'oeuvre issues d'enquêtes d'entreprises), nous aboutissons aux estimations suivantes, en proportion de la population active non agricole.

Les données du tableau 5 suggèrent que le poids du secteur informel dans l'emploi non agricole est d'autant plus important que le caractère agricole du pays est marqué, et que son niveau de PNB par tête est faible. C'est à partir de telles observations que l'on infère généralement le caractère involutif du secteur informel : plus augmentent les effectifs qui sont employés et moindres ne peuvent qu'être les revenus qui en sont tirés. La thèse est logique, mais elle constitue un terme qui est loin d'être atteint dans la plupart des pays africains : on ne peut guère en déduire que notre incapacité à mesurer valablement le résultat de ces activités par définition non ou mal enregistrées et le volume des transactions réelles que ne peut appréhender l'économie officielle, qui s'en nourrit pourtant.

Tableau 5 : Proportion de l'emploi informel dans la population active non agricole. Divers pays africains. Diverses années

Pays	Année	%
Algérie	1977	18,4
Tunisie	1980 - 81	36,1
Maroc	1982	56,9
Egypte	1976	58,7
Sénégal	1979 - 80	40,3
Côte d'Ivoire	1975	48,1
Burundi	1979	65,6
Mali	1976	74,9
- Bamako		58,3
- Mali urbain		61,0
- Mali rural		89,9

Source : Estimation de l'auteur, sauf pour : Algérie (Bernard 1988) Sénégal (Diop, 1985) et Côte d'Ivoire (Oudin, 1985)

Mais avant de passer à l'examen des niveaux de revenus, d'autres aspects de la structure de l'emploi dans le secteur informel doivent être analysés.

Dans les pays pour lesquels on dispose de données, il semble que la répartition sectorielle de l'emploi informel soit relativement comparable, en dépit des différences de niveaux de développement.

Tableau 6 : Répartition sectorielle de l'emploi : informel dans divers pays (en %).

Pays	Année	Secteurs	Production	Commerce	Services
Tunisie	1980 - 81		54,7	23,8	21,5
Maroc	1982		51,7	23,3	23,7
Mali	1976		52,7	22,8	24,5
- Bamako			30,7	32,2	37,1
- Urbain			34,3	31,2	34,5
- Rural			72,4	13,6	14,0
Egypte	1976		39,4	34,0	26,6

Source : Estimations de l'auteur à partir de l'analyse comparative des sources nationales sur l'emploi.

Le caractère tertiaire du secteur informel, dans un pays donné, augmente avec le degré d'urbanisation, et dans ce processus, les activités non sédentaires (activités de rues), qui sont le débouché naturel de l'exode rural, jouent un rôle important : elles représentaient 33,3 % de l'emploi informel (et 13 % de l'emploi total) à Niamey en 1981 ; leur poids était de 35,9 % de l'emploi informel à Conakry en 1987 et de 33,8 % dans les 4 autres villes les plus importantes de Guinée (MPCI - DGSI, 1988). Le commerce en constitue l'essentiel (81 % à Niamey, près de 61 % dans les villes de Guinée).

L'examen du statut professionnel de la main d'oeuvre employée dans le secteur informel que permet le tableau 7 suivant, montre l'écrasante prédominance de l'emploi non salarié dans toutes les enquêtes auxquelles il est fait référence. Si l'on inclut l'auto-emploi dans ce concept, c'est à dire les patrons et les indépendants, plus de 80 % de l'emploi dans le secteur

Tableau 7 : Répartition de l'emploi informel selon le statut professionnel dans quelques pays africains (en %).

Pays-Villes-Années	Statut	1		2		3		4	
		Patrons	indépendants (dont indépendants)	Apprentis + Aides famil.	Non salariés (1 + 2)	Salariés			
Tunisie 1976									
Toutes branches, SI		47,7	(22,7)	15,2	62,9			37,1	
Toutes branches, toutes tailles		29,1	(13,3)	12,0	41,1			58,9	
Guinée-Conakry 1987 (*)									
Toutes branches, SI		41,8	(15,1)	47,9	89,7			10,3	
Toutes branches, toutes tailles		26,5	(8,7)	35,9	62,4			37,6	
Niger-Niamey 1981 (*)		55,6	(31,4)	32,5	88,1			11,9	
Mali-Bamako 1978		27,4		56,0	83,4			16,6	
Togo-Lomé 1977		31,6		59,2	90,8			9,2	
Mauritanie-Nouakchott 1977		22,3		45,5	67,9			32,1	
Cameroun-Yaoundé 1978		33,8		53,9	87,7			12,3	
Ensemble des 4 villes		30,3		55,9	86,2			13,8	
Djibouti 1982		31		10	41			59	
Gambie-Kambo, St Mary 1980		36		60	96			4	
Zambie-Lusaka-Kitwe 1982		60		28	88			12	

Notes : (\*) Activités non sédentaires exclues.  
En dehors de la Tunisie, de Conakry et de Niamey, toutes les enquêtes ont exclu les activités commerciales, ainsi que certaines activités de production et de services "non modernes".

Source : Tunisie - INS (1980) : Recensement des établissements en milieu urbain 1976 - 78.  
Conakry - MPCJ - DCSI (1988) : Recensement des établissements dans les villes de Conakry, Kankan, Kindia, Labé, Mamou.  
Niger - OIT - PECTA (1982) : Le secteur non structuré à Niamey.  
Mali, Togo, Mauritanie, Cameroun : Maldonado (1987) : Petits producteurs d'Afrique francophone - BIT - Genève.  
Djibouti, Gambie, Zambie : ILO - JASPA (1985) : Informal sector in Africa - Addis Ababa.

informel relève de cette forme spécifique, à l'exception de quelques cas particuliers (Djibouti et Nouakchott) et de la Tunisie dont le niveau de développement est plus élevé.

Dans les villes ou les pays où la totalité du secteur informel a été enquêtée (y compris les activités commerciales), l'auto-emploi en vient à représenter 42 à 56 % de l'emploi total du secteur, contre 30 % à peine dans les villes enquêtées par le BIT. Encore cette proportion aurait-elle été encore plus forte si l'on y avait inclus les activités non sédentaires de rues. Les activités commerciales se caractérisent en effet par un fort taux de travailleurs indépendants, et une moindre proportion d'apprentis.

Le tableau 7 suggère une structure de l'emploi où patrons et indépendants représenteraient, chacun pour leur part, 1/4 de l'emploi du secteur informel, l'autre moitié se répartissant à raison de 40 % pour les apprentis et les aides familiaux et 10 % pour les salariés, ces deux dernières proportions s'inversant en Afrique du Nord plus industrialisée (15 et 35 % respectivement).

En réalité, dans la plupart des pays en Afrique au Sud du Sahara, la distinction entre les divers statuts de la main d'oeuvre est extrêmement floue, notamment entre apprentis et aides familiaux, mais aussi entre salariés et indépendants. Nous allons en donner quelques exemples, avant d'examiner les rôles respectifs de ces diverses catégories de main d'oeuvre dans le fonctionnement du secteur informel.

### III- Formes d'emploi et niveaux des rémunérations salariales et non salariales dans le secteur informel

Les enquêtes peuvent difficilement distinguer entre les apprentis et les aides familiaux non rémunérés, en raison du recrutement systématique des apprentis dans la parenté plus ou moins éloignée, ou dans les proches relations, et du paternalisme qui préside aux rapports entre patrons et apprentis. C'est pourquoi l'on préfère ici renoncer à une telle distinction.

Le rôle de l'apprentissage dans la croissance et le fonctionnement du secteur informel (et le cas échéant dans sa stratégie de concurrence vis-à-vis des entreprises du secteur moderne) a maintes fois été souligné. Les apprentis constituent une main d'oeuvre le plus souvent faiblement ou même non payée, leurs familles versant parfois une redevance au patron pour la formation dispensée : ainsi 33,7 % des entrepreneurs enquêtés à Lomé par le BIT et 57,7 % de ceux de Yaoundé, se faisaient rémunérer. Mais la plupart du temps, les apprentis non rémunérés sont nourris et parfois logés par leurs patrons, et l'on peut rarement parler de complète gratuité de cette main d'oeuvre qui peut représenter jusqu'à 50 % de l'emploi du secteur informel. Beaucoup de petites entreprises n'emploient que des apprentis, réduisant ainsi au minimum leurs coûts salariaux.

Dans les 2 pays où les enquêtes fournissent les données nécessaires à une telle analyse (Tunisie, Guinée), on constate une relative similitude de comportement chez les entrepreneurs en fonction de la taille de leur entreprise (en nombre d'emplois) : la proportion des apprentis dans les effectifs de l'entreprise va croissant avec la taille de celle-ci, jusqu'à la taille 9-10 à partir de laquelle cette proportion se met à décroître. Le fait que l'on ait pu observer un tel phénomène dans des pays aussi différents que la Tunisie et la Guinée, et sur la base de recensements exhaustifs, montre bien que le rôle joué par l'apprentissage et le comportement des patrons à l'égard de cette forme d'emploi est une condition fondamentale de la croissance du secteur informel, mais qu'il en marque également les limites.

Des interprétations antinomiques sont proposées du rôle de l'apprentissage. Pour les uns, il s'agit d'une main d'oeuvre exploitée, souvent infantine, mais pouvant atteindre des âges plus avancés en Afrique au sud du Sahara. On ne pourrait même pas parler d'insertion sur le marché de l'emploi à son sujet, puisqu'il n'y a pas rémunération du travail effectué. Et sans doute l'intérêt du patron est-il de rendre rapidement productive une main d'oeuvre qu'il rémunère le moins possible. On a constaté cependant que la rémunération apparaît et augmente lorsqu'une formation parcellaire et spécialisée est dispensée aux apprentis afin de les rendre plus productifs : dès lors leur formation est réglée et la rémunération correspond à l'accomplissement d'un travail parcellaire, au prix de l'abandon d'une formation plus longue mais plus approfondie. C'est dans le segment supérieur du secteur informel, celui qui concurrence directement les petites et moyennes entreprises modernes, que ce type de comportement intervient.

L'apprentissage par l'observation et l'expérience semble au contraire primer dans les petites entreprises traditionnelles où l'absence de rémunération est de règle, mais où le travail à compte propre est toujours permis : lorsqu'il n'y a pas de commande, ou après les heures de travail, les apprentis peuvent couramment utiliser les instruments de l'atelier et les chutes de matières premières pour confectionner de petits objets qui accroissent leur capital d'expérience, les initient au travail indépendant et dont ils garderont le produit de la vente ; main d'oeuvre non rémunérée certes, mais dont les gains non salariaux peuvent ne pas être négligeables. Ainsi, une seconde interprétation de l'apprentissage y voit un mode d'insertion sur le marché du travail, particulièrement efficace puisqu'il s'adresse de préférence à de jeunes analphabètes ou défaillants du système scolaire qui pourraient difficilement trouver un emploi en dehors de cette filière, jeunes déjà urbanisés qui trouveront ainsi les chemins de l'auto-emploi et de l'installation à compte propre dans une activité informelle.

Mais si cette catégorie de main d'oeuvre peut connaître les taux de croissance annuels les plus élevés (plus de 30 % par an, durant la période de libéralisation économique en Tunisie : 1970 - 75 ; cf. Charmes 1983), en nombres absolus de créations d'emplois, elle reste généralement loin derrière la catégorie des indépendants et de l'auto-emploi : c'est par l'auto-emploi dans les activités commerciales non sédentaires ou de rues que les migrants ruraux s'insèrent sur les marchés du travail urbains. En dehors des enquêtes de Niamey et de Guinée, on dispose de peu de données représentatives sur ce phénomène qui touche des jeunes plus âgés que ceux qui entrent en apprentissage : les tabliers de Niamey avaient en 1982 un âge moyen d'un peu plus de 26 ans ; 29 % d'entre eux étaient des étrangers originaires des pays voisins ; parmi les nationaux, 10 % étaient originaires de Niamey ; les 90 % originaires des autres régions du pays étaient arrivés à Niamey depuis moins de 7 ans et la plupart revenaient dans leurs villages pour les travaux agricoles au moment de l'hivernage, la vente d'une partie de leur capital leur permettant d'engager quelques dépenses ostentatoires et de satisfaire les besoins monétaires de parents restés au village.

La distinction entre indépendants et salariés est tout aussi floue que celle entre aides familiaux et apprentis : on a vu que le salariat était une forme d'emploi très minoritaire dans le secteur informel (ne représentant guère plus de 10 % des emplois). Cela provient notamment du fait que le salaire fixe à la période (semaine ou mois) est finalement peu répandu en regard des rémunérations à la tâche, à la pièce ou au pourcentage qui permettent un ajustement (une flexibilisation) de la quantité de main d'oeuvre qu'il est nécessaire d'acheter, à la réalisation d'une production dont la demande est fluctuante et soumise à d'importantes variations saisonnières.

Les salaires au pourcentage, très répandus dans certaines branches d'activité peuvent être assimilés à des formes de métagage urbain (Charmes et Kamoun, 1985), signe d'une lointaine origine rurale (et géographique) des formes contemporaines de la production : le principe du métagage est celui du partage de la récolte entre les divers facteurs de production ; dans le métagage au cinquième d'Afrique du Nord, l'apporteur de travail ne touchait qu'un cinquième de la récolte, les autres parts allant aux apporteurs de la terre, des semences, du bétail et du matériel. Le bailleur qui emploie un ouvrier auquel il confie une machine à coudre pourra prélever la moitié (apport de la machine) ou les 2/3 (apport de la machine et du local) des recettes réalisées par l'ouvrier sur sa machine. Il en est de même chez les coiffeurs ; et dans la plupart des corps de métiers, ce type de contrat ou d'association est un moyen d'entrer sur le marché informel pour les apporteurs de capitaux ou les propriétaires immobiliers à la recherche de placements. Comme, dans tous les cas, les salariés peuvent également travailler pour leur propre compte dans l'atelier même de leur patron, on aboutit à des situations complexes où les statuts s'imbriquent et les rémunérations se superposent, rendant difficile leur mesure exacte.

Jusqu'à présent les enquêtes statistiques ne sont pas parvenues à rendre compte du rôle et de l'impact sur le niveau des revenus, de cette pluralité des statuts, ni même de la pluri-activité, autre phénomène dont on soulignera ultérieurement l'importance. Les tableaux 8 et 9 suivants visent à donner une idée du niveau des revenus salariaux et non salariaux "primaires" dans les pays pour lesquels on dispose de ces données. Afin de permettre la comparaison entre pays, ces revenus ont été calculés en proportion du salaire minimum (SMIG) en vigueur dans ces pays à la date des enquêtes.

Tableau 8 : Revenus des entrepreneurs du secteur informel dans quelques pays africains. (en multiples du SMIG)

Ville - Pays - Année	Secteur	Production	Commerce	Services	Ensemble activités sédentaires	Commerce non sédentaire
Tunisie 1981 - 82		5,1 (3,0)	4,4 (2,6)	8,9 (5,2)		
Niamey-Niger 1982		8,8	6,2	8,7	7,7	4,2
Bamako-Mali 1978		5,8		5,1	5,4*	
Lomé-Togo 1977		3,6		2,9	3,2*	
Nouakchott-Mauritanie 1977		5,8		6,0	5,9*(1,6)	
Yaoundé-Cameroun 1978		5,5		5,0	5,3*	
Djibouti 1982					8,1*	
Dakar-Sénégal 1977					1,5**	
Kumasi-Ghana 1976 - 77		6,5				
Lagos-Nigéria 1978					2,6	
Kano-Nigéria 1978					1,8	
Freetown-Sierra Léone 1978		2,5**	1,9**	2,3**	2,1**	

Notes : Entre parenthèses, revenus en proportion du salaire moyen dans le secteur moderne manufacturier.

\* Secteur non structuré "moderne", à l'exclusion du commerce et de quelques autres activités.

\*\*\* Idem. de plus, le revenu est en proportion du salaire d'un manoeuvre non qualifié dans le secteur moderne.

\*\* Revenu en proportion du salaire d'un manoeuvre non qualifié dans le secteur moderne.

Sources : Tunisie : Charmes, 1987. Niamey : OIT-PECTA, 1982. Bamako, Lomé, Nouakchott, Yaoundé : Maldonado, 1987. Autres villes : ILO-JASPA (1985)

Il apparaît donc que le revenu de l'entrepreneur du secteur informel porte la comparaison avec le salaire minimum, ainsi qu'avec le salaire moyen versé dans le secteur moderne (dans le cas de la Tunisie où la comparaison peut être faite). Même les petites activités non sédentaires des es procurent des revenus sans commune mesure avec le salaire minimum. Il est pas sûr, cependant, que le salaire minimum recouvre la notion de minimum de subsistance (sauf en Tunisie où la comparaison est possible avec s niveaux de dépenses et les seuils de pauvreté déterminés par les enquêtes dget-consommation). En l'absence quasi-générale de statistiques salariales, s comparaisons avec les salaires de cadres moyens de la fonction publique steraient probablement aussi suggestives que celles du tableau 8.

Si nous passons aux revenus salariaux, le tableau 9 ci-après nous ntre également que, contrairement à une idée fort répandue, les salaires yens versés par le secteur informel supportent également bien la comparaison ec le SMIG :

**Tableau 9 : Salaires moyens versés par les entrepreneurs du secteur informel de quelques pays africains, en proportion du SMIG (apprentis et aides familiaux exclus).**

Ville - Pays - Année	Secteur Production	Commerce	Services	Ensemble activités sédentaires
Tunisie 1981 - 82	1,2			1,0
Camery 1982	1,2	0,8	0,8	1,5
Bamako 1978	1,8		1,2	1,5
Lomé 1977	1,1		1,0	1,1
Nouakchott 1977	1,4		1,9	1,7
Yaoundé 1978	1,4		1,4	1,4
Djibouti 1982	2,3		2,1	2,2
Manjula (Gambie) 1980				1,5
Dar Es Salam (Tanzanie) 1982	0,9			

Notes et sources : cf. tableau 8.

Les apprentis se situent évidemment en dessous du SMIG (ils touchent e 1 à 2/5 du salaire minimum, d'après les enquêtes du BIT), mais il n'y a as lieu de s'en étonner ni de s'en insurger puisque, lorsque des législations xistent, elles prévoient la rémunération des apprentis en fractions de alaire minimum.

Le tableau 10 suivant montre quelles proportions des diverses atégories de main d'oeuvre gagnent moins que le salaire minimum :

**Tableau 10 : Proportion des travailleurs du secteur informel gagnant moins que le salaire minimum (%).**

Catégories	Villes Bamako	Nouakchott	Lomé	Yaoundé	Kigali
Patrons	7,0	8,5	15,5	2,8	6,9
Travailleurs qualifiés	13,2	7,8	32,9	1,8	22,5
Travailleurs non qualifiés	43,1	54,2	100,0	66,7	0,0
Apprentis	92,8	96,0	99,3	100,0	92,9

Source : ILO-JASPA (1985). Tableau 3 p. 17.

Compte tenu de leur âge, les travailleurs non qualifiés peuvent difficilement être distingués des apprentis. Et d'une façon générale le jeune âge de la main d'oeuvre doit être pris en considération dans toute comparaison des niveaux de salaires avec le secteur moderne (Charmes 1985).

L'observation courante montre bien que la chute dramatique des salaires réels au cours des 10 dernières années, particulièrement dans la fonction publique et le secteur moderne des entreprises, a profondément modifié le comportement des travailleurs urbains et les modes de fonctionnement du marché du travail.

Jamal et Weeks (1988) notent que les salaires des travailleurs non qualifiés du secteur moderne ont baissé plus rapidement que la moyenne des salaires pour l'ensemble des travailleurs : en conséquence les ménages de salariés se sont retrouvés en grand nombre au dessous du seuil de pauvreté ; les travaux de Jamal et Radwan sur la Tunisie montrent d'ailleurs que les salariés représentent une plus grande proportion de la catégorie des pauvres que les indépendants de l'artisanat et du commerce. Et comme, en dépit de l'affaiblissement du différentiel de revenus entre villes et campagnes, l'exode rural ne s'est pas tari, c'est bien dans le secteur informel que doit être recherchée l'explication des solutions d'ajustement qu'ont dû trouver les individus sur les marchés du travail urbain.

Il est vrai que la distinction entre secteur formel et secteur informel se justifie alors de moins en moins puisque les salariés du premier ne peuvent maintenir leurs niveaux de vie qu'en entreprenant des activités dans le second (c'est le phénomène de la pluri-activité des salariés, qui n'est d'ailleurs pas l'apanage des pays en développement) ; la dualité de statut des travailleurs est donc quasi-généralisée : aussi bien dans le secteur informel que dans le secteur moderne, le salarié consacre une partie de son temps, de ses efforts et des moyens de production de son patron (phénomène de la "perruque") pour réaliser une activité indépendante qui peut en venir à représenter, dans ses revenus, une partie plus importante que le salaire. Les revenus primaires de l'activité dite principale peuvent dès lors être trompeurs, même s'ils expliquent pourquoi les migrants ruraux sont toujours aussi nombreux à venir s'entasser dans les villes, attirés qu'ils sont par des revenus informels plus substantiels et de toute façon plus accessibles que les salaires de la main d'oeuvre non qualifiée du secteur moderne.

## Bibliographie

- rnard, C. (1988), La petite production marchande en Algérie. Revue Tiers Monde, 114.
- T (1986), Population active. Evolutions 1950-80. Projections 1985-2025. Genève. Vol. 2.
- T (1987a), le travail dans le monde. Genève. Vol. 3.
- T (1987b), L'emploi dans le secteur informel, Rapport général de la quatorzième Conférence internationale des statisticiens du travail. Genève. 28 Octobre - 6 Novembre 1987.
- armes, J. (1982), L'apprentissage sur le tas dans le secteur non structuré en Tunisie.  
in : La politique de l'emploi-formation au Maghreb - 1970-1980- CRESM-CNRS, Paris.
- armes, J. (1987), Débat actuel sur le secteur informel. Revue Tiers Monde, 112.
- armes, J. et Kamoun A. (1985), Emploi et sous-emploi dans le secteur non structuré des pays en développement. Concepts et méthodes d'observation. Bulletin de l'Institut International de Statistique, LI, Amsterdam.
- op, A. (1985), Essai d'analyse du secteur informel au Sénégal. Séminaire sur les statistiques de l'emploi et du secteur non structuré. INSEE, Paris.
- I (1987), World Economic Outlook, Washington.
- O (1972), Employment, Incomes and Equality. A Strategy for Increasing Productive Employment in Kenya. Geneva.
- O. JASPA (1985), Informal Sector in Africa. Addis Ababa.
- S (1980), Recensement des établissements en milieu urbain 1976-78, Tunis.
- mal, V. and Weeks, J. (1988), The vanishing rural-urban gap in sub-saharan Africa International Labour Review, 127, 3.
- ldonado, C. (1987), Petits producteurs urbains d'Afrique francophone. BIT, Genève.
- CI-DGSI (1988), Recensement des établissements dans les villes de Conakry, Kankan, Kindia, Mamou, Labé. Conakry.
- T-PECTA (1982), Le secteur non structuré à Niamey. Addis Abeba.
- T-PREALC (1986), Creation of Productive Employment : A Task that cannot be postponed. Santiago.
- din, X. (1985), Population et emploi non structuré en Côte d'Ivoire. Séminaire sur les statistiques de l'emploi et du secteur non structuré. INSEE. Paris.
- orld Bank (1987), Sub-Saharan Africa Long-Term Perspectives Study : An Issues Paper. Washington.

Until recently, the informal sector used to be considered as a sector of underemployment and low incomes. For policy makers, the real task was to absorb these unproductive jobs which were the image of their helplessness.

Nowadays, after ten or fifteen years of lack of understanding, but also of numerous statistical surveys and empirical research, the political vision on the informal sector has considerably changed. Two oil shocks, high levels of debt and unsuccessful industrialization and job creation strategies have compelled governments to consider informal activities more positively : don't they seem to be the only ones able to create jobs in these times of rising open unemployment, among the young particularly ?

In Africa, labour force is increasing more and more rapidly and this trend is still to continue for several decades. Labour surpluses come and enter urban labour markets, as agriculture cannot absorb them, nor can the urban modern sector submitted to severe structural adjustment policies. In this context, the informal sector appears like a new panacea and policy makers ask economists for solutions in order to support and promote what seems to be the cradle of private initiative. The World Bank makes of the informal sector the corner-stone of its "Sub-Saharan Africa long term perspectives study", while the 14th International Conference of Labour Statisticians proposes a tentative definition of this sector encouraging national statistical institutes to undertake extensive and comprehensive surveys.

What do we know exactly about the informal sector ? What proportion of the total labour force does it mobilize ? What kind of jobs does it provide ? What levels of remunerations (incomes and wages) does it give to its participants (own account workers as well as apprentices and wage-earners) ?

This contribution tries to present and synthesize the numerous and somewhat contradictory results of surveys carried out in Africa during the last fifteen years, in order to propose a tentative explanation of the workings of urban labour markets in this part of the developing world.